

BIARRITZ CUP 2025

GRAND PRIX DAMES

25, 26 et 27 juillet 2025

Tél + 33 5 59 03 71 80 – www.golfbiarritz.com

RÈGLEMENT PARTICULIER DE L'ÉPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

I – CONDITIONS DE PARTICIPATION

Épreuve ouverte aux joueuses françaises ou étrangères, répondant aux exigences des Règles du Statut Amateur 2025, licenciées auprès de la FFGolf ou d'une Fédération étrangère reconnue.

Les joueuses devront satisfaire aux dispositions sanitaires affichées au tableau officiel et répondre aux exigences du Vade-Mecum 2025 paragraphe 4.7 relatif au certificat médical de non contre indication à la pratique du golf qui, pour les joueuses licenciées en France, devra avoir été enregistré par leurs clubs au plus tard le lundi 30 juin à minuit faute de quoi l'inscription sera rejetée. Pour les joueuses étrangères non-licenciées en France, le certificat médical devra être fourni lors de l'inscription.

II – FORME DE JEU

Simple Stroke Play Scratch / 54 trous / 18 trous par jour / cut après 36 trous / classement en brut sur l'addition des 3 tours.

A l'issue des 2 tours qualificatifs en cas d'ex æquo pour la dernière place qualificative pour le 3ème tour, ainsi qu'à l'issue des 3 tours en cas d'égalité pour la première place du classement brut, le départage se fera en play-off trou par trou.

Les play-off se joueront après l'arrivée des dernières joueuses du tour concerné.

En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, les joueuses seront départagées sur le résultat du dernier tour joué et si l'égalité subsiste sur les 9, puis 6 puis 3 et dernier trou joués. Si l'égalité subsiste, le comité prendra en compte l'index des joueuses pour les départager, autrement dit la joueuse qui dispose de l'index le plus élevé sera qualifiée ou déclarée vainqueur.

III – CHAMP DES JOUEUSES

Grand Prix Catégorie 1 CAT MA 2024 comprenant 36 joueuses au maximum.

- **30** seront inscrites en privilégiant d'abord les joueuses classées dans les 2500 premières du WWAGR, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index qui seront de toute façon **≤ à 4,4**, ceci à la date de clôture des inscriptions.
- **6** wild cards

Note 1 : Wild-card : pour des joueuses ne répondant pas aux critères ci-dessus la Ligue Nouvelle-Aquitaine disposera de 5 wild-cards.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser 3 de ces wild-cards pour les joueuses qu'elle aura désignées. Seules les demandes de wild-cards parvenues avant la date limite d'inscription du 30/06/2025 pourront être prises en compte. La Ligue Nouvelle-Aquitaine pourra affecter une partie de ses wild-cards au Golf organisateur.

Le Comité de l'Epreuve se réserve 1 wild card.

Note 2 : Mérite et index : l'ordre du mérite pris en compte sera celui au 01/06/2025 et l'index sera celui figurant dans Fléole à la date du 30/06/2025. Les joueuses licenciées auprès d'une Fédération étrangère devront fournir une attestation d'index au 30/06/2025.

Note 3 : Licences Or U16 : 10% du champ de la Biarritz Cup Dames sera réservé aux joueurs titulaires de cette licence comme précisé au Vade-Mecum.

IV – DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Les 2 premiers tours réunissant 36 joueuses se dérouleront les 25 et 26 juillet.

A l'issue de ces 2 tours un cut sera effectué afin de retenir 12 joueuses pour le 3ème tour du 27 juillet.

V-INSCRIPTIONS

Les engagements et les droits d'inscription devront être enregistrés sur Internet à l'adresse suivante : www.biarritz-cup.com (paiement sécurisé) **à partir du lundi 19/05/2025 à 14h et avant le 30/06/2025 à minuit.** Aucune autre forme d'engagement ne sera prise en compte.

Les droits d'inscriptions sont fixés comme suit : **110 €** pour les adultes, **65 €** pour les jeunes nées entre 2000 et 2006 (19 ans - 25 ans) et **50 €** pour les jeunes nées en 2007 et après (18 ans et moins).

Pour les joueuses ne rentrant pas dans la liste des inscrits (voir § III), leur inscription sera mise en liste d'attente. Les listes des joueuses retenues (inscrites plus wild cards) et en attente seront consultables sur le site du golf à partir du 4/07/2025. Après cette date toute joueuse en liste d'attente qui, du fait d'un forfait, basculerait en joueuse retenue, sera prévenue par le Comité.

Les joueuses ne figurant pas dans le champ final seront remboursées de leurs droits d'inscription au plus tard le 30/09/25, à l'exclusion de celles ayant déclaré forfait après la date du 04/07/25, pour lesquelles le Comité se réserve le droit de rembourser ou non les droits d'inscription correspondant.

VI- ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses inscrites devront se faire enregistrer avant le 1^{er} tour de l'épreuve en se présentant au bureau du tournoi **à partir du jeudi 17/07/2025 à 14H00 et au plus tard la veille de leur 1^{er} tour à 12H00.**

Toute joueuse inscrite qui ne se sera pas enregistrée dans les délais, sera considérée comme ne participant pas à l'épreuve et ne pourra pas prendre le départ. Elle sera alors remplacée par la première joueuse disponible en liste d'attente. De même, une joueuse absente au départ sera remplacée par la joueuse présente la mieux placée sur la liste d'attente.

VII – ENTRAÎNEMENT

La journée du jeudi 24/07/25 est réservée à l'entraînement gratuit des joueuses, et des joueurs amateurs et professionnels de la Biarritz Cup, sur le parcours officiel du tournoi.

VIII- HEURES DE DÉPART

Les horaires de départ seront communiqués la veille de chaque tour vers 19H00 au Golf de Biarritz Le Phare. Retard au départ : application de la règle 5-3a.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'Epreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de la compétition. Vérifiez les horaires sur le tableau officiel et sur le site officiel de la Biarritz Cup (www.biarritz-cup.com).

IX- TENUE

Une tenue vestimentaire correcte est exigée durant l'épreuve. A ce titre les blue-jeans, les tee-shirts, les débardeurs ou les shorts sont interdits.

Attention : Une tenue correcte sera aussi exigée des cadets pour qui *le port des chaussures à clous est interdit*. Cela pourra entraîner, après avertissement, la disqualification du joueur par le Comité de l'épreuve. Le port d'un polo de votre club ou d'un polo de la Biarritz Cup est demandé pour la remise des prix.

X – FORFAITS, ABANDONS

Tout **forfait au Grand Prix** devra être notifié au Comité de l'épreuve par écrit.

Toute joueuse n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, pourra se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.

Un **abandon au cours d'un tour conventionnel** ou entre 2 tours ne sera considéré comme justifié qu'en cas d'accident ou maladie dûment constaté.(justificatif à fournir).

XI – PRIX

La gagnante de la Biarritz Cup à l'issue des 3 tours sera récompensée et son nom gravé sur la coupe.

XII - INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (pour le dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.

Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

XIII- CONTROLE ANTI-DOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vadémécum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

XIV - COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'Epreuve se réserve le droit de modifier la forme de jeu, d'annuler tout ou partie de l'épreuve ou de la faire jouer par un nombre de joueurs inférieur ou sur un nombre de jours inférieur à celui prévu. Sa composition sera affichée sur le Tableau Officiel.

XV – TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au Tableau Officiel.

Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.